



**NOTRE
AFFAIRE
À TOUS**

**PROGRAMME DE
SENSIBILISATION
AUX EFFETS DU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE SUR
LES DROITS
FONDAMENTAUX
ET DE FORMATION
À LA JUSTICE
CLIMATIQUE**

PRÉSENTATION À L'ATTENTION DES PROFESSEURS

QUI SOMMES-NOUS ?

Notre Affaire à Tous a été créée en 2015 pour œuvrer à l'instauration de la justice climatique et la protection des droits du vivant par les outils juridiques. La majorité des membres de l'association sont des juristes.

L'Affaire du Siècle, l'action en justice contre Total, l'accompagnement de collectifs contre des projets imposés et polluants... Nous sommes convaincu·e·s que le droit est un moyen de lutte contre le changement climatique et pour la protection du vivant. La justice climatique c'est aussi la protection de toutes et tous et notamment des plus vulnérables face aux effets des dégradations environnementales en cours.

La plupart sont aussi des jeunes femmes engagées dans cette lutte essentielle pour la justice climatique et sociale.

Les marches pour le climat de nombreux lycéens et collégiens ont mis en lumière les interrogations des jeunes sur les problématiques climatiques et les moyens concrets mis à disposition pour défendre l'environnement.

C'est pour répondre à ces questions que l'association s'engage aujourd'hui dans un programme de sensibilisation et d'éducation à la justice climatique et aux droits de la nature.

La justice climatique n'est pas l'affaire des seuls avocats et l'on voit aux États Unis, au Congo et partout dans le monde les plus jeunes engager des actions en justice afin de concrétiser les engagements climatiques pris par leur pays.



QUEL EST L'OBJECTIF DES INTERVENTIONS ?

La justice climatique vise à faire respecter par tous (État et collectivités, entreprises et particuliers) les obligations face au changement climatique, et le droit de chacun à vivre dans un environnement sûr, vivable, sain et durable en vue de garantir la jouissance effective des droits de l'homme.

Les objectifs des interventions sont de sensibiliser :

- Au changement climatique, ses effets et le rôle joué par l'activité humaine dans son aggravation.
- A l'interdépendance entre les droits fondamentaux et le droit à un environnement sain.
- À la justice climatique en tant qu'outil de lutte contre le changement climatique.



POURQUOI NOUS FAIRE INTERVENIR ?

Nous avons travaillé nos interventions de sorte à ce qu'elles s'intègrent au mieux au sein des programmes d'enseignement de la Sixième à la Terminale. A titre d'exemple, les thématiques abordées dans les interventions se retrouvent:

- **En éducation morale et civique** : les biens communs, la conscience civique, le rôle de la loi dans une société, les formes d'engagement, les responsabilités individuelles et collectives face aux risques, le droit et les questions juridiques contemporaines.
- **En économie** : l'économie du développement durable, les principales limites écologiques de la croissance, les externalités, les biens communs, le capital naturel, la soutenabilité...
- **En histoire-géographie** : la croissance démographique et ses effets, les ressources limitées, la prévention des risques industriels, naturels, technologiques, l'adaptation aux changements globaux, l'aménagement du territoire, la société et son environnement, les territoires, les mers et océans...
- **En philosophie** : le devoir, la justice, la nature, la conscience, l'État, la liberté, la vérité, la science, la technique...
- **En sciences et vie de la terre** : la Terre, la vie et l'organisation du vivant, la biodiversité, les enjeux contemporains de la planète, l'alimentation humaine, les climats de la Terre.



COMMENT PRÉPARER NOS INTERVENTIONS ?

Démarches administratives

Toute intervention nécessite l'accord préalable du / de la responsable d'établissement et se déroule en présence d'un.e membre du personnel éducatif, responsable des élèves au sein de l'établissement (professeur.e, CPE, infirmière.e...).

Démarche pédagogique

L'intervention peut faire partie de projets pédagogiques ou d'établissement, tels que les journées de lutte contre les discriminations ou de promotion de la citoyenneté, ou être à l'initiative d'un.e professeur.e ou d'un.e autre membre de l'établissement.

Afin de se préparer au mieux, une **Boîte à outils** sur la justice climatique (*voir annexe*) peut être mobilisée en amont des interventions. Cet outil pédagogique a été élaboré en partenariat avec les "Savanturiers" et est composée d'éléments divers (vidéos, fiches de mise en pratique et thématiques, exemples etc...).

A défaut d'intervention physique possible, cette boîte à outils peut pleinement aider les enseignants dans leur démarche de sensibilisation dans le cadre des enseignements. Une aide à distance est également possible avec nos spécialistes.



QUELS SONT NOS FORMATS D'INTERVENTION ? (1/3)

Nos interventions sont **gratuites**.

Nous nous adressons aux élèves du secondaire en ayant à cœur d'adapter nos formats.

Nos interventions peuvent se dérouler dans un temps relativement court (avec un minimum d'une heure trente d'intervention) ou dans le cadre d'un projet pédagogique mis en oeuvre sur plusieurs séances au cours de l'année.

Nous sommes convaincus de la sensibilisation par l'appropriation de chacun. Nos interventions se déroulent donc sous forme de mise en pratiques avec les premiers concernés, les élèves.

Éléments théoriques

Les notions clés qui seront abordées, à valider en amont avec l'enseignant, seront les suivantes :

- Changement climatique et limites planétaires
- État de droit, démocratie, constitution
- Justice / tribunal, Lois
- Droits fondamentaux et grands principes du droit de l'environnement
- Inégalités climatiques
- Justice climatique

Voir [le lexique](#) pour plus de détails sur ces notions



QUELS SONT NOS FORMATS D'INTERVENTION ? (2/3)

Mise en pratique

Nous proposons des ateliers de mise en pratique pendant les interventions :

- **Débat mouvant** : Il s'articule autour d'affirmations phares vis-à-vis desquelles les élèves doivent se positionner et formuler des arguments. Cette activité implique que les élèves se déplacent physiquement dans la classe en fonction de leur position et de l'évolution du débat.
- **Atelier d'écriture** "Une lettre pour la défense du climat" : Il sera proposé aux élèves de mettre à l'œuvre leur talent d'écriture en groupe par une lettre ouverte ou à destination d'une ou plusieurs personnes ciblées pour la défense du climat. Cette lettre pourra ensuite faire l'objet d'une publication.

Nous proposons également de suivre des projets se déroulant tout au long de l'année :

- **Simulation d'un procès climatique simplifié** : les intervenants organiseront avec les élèves la tenue d'un procès climatique simplifié qui serait réalisé, conçu et géré de manière collaborative avec une ou plusieurs classes tout au long de l'année. Ce travail permettrait de rendre des condamnations symboliques sur un cas concret ou fictif et de se familiariser avec le fonctionnement de la justice.



QUELS SONT NOS FORMATS D'INTERVENTION ? (3/3)

- Un **concours de plaidoirie sur la justice climatique** : les intervenants organiseront la tenue d'un concours d'éloquence sur un sujet sociétal controversé (par exemple: la taxe carbone, le libre échange, le transport aérien etc.).
- Un **théâtre d'improvisation** sur les négociations climatiques : cette activité consiste à improviser des rencontres internationales relatives à l'élaboration d'un traité sur le climat ou autre thématique environnementale. Un travail de préparation des fiches pays résumant la position de chaque pays sur la question est nécessaire en amont.
- Une **charte d'établissement de "classe de lutte contre le changement climatique"**. Quelles actions concrètes au quotidien ? Les intervenants proposeront aux étudiants de réfléchir ensemble aux différents moyens de lutte contre le changement climatique et d'élaborer une charte d'établissement de "classe de lutte contre le changement climatique". Cette charte pourrait aborder des thématiques variées comme la protection de la biodiversité, l'alimentation durable ou encore la gestion des déchets.
- "**Notre carte à tous**" : cette activité a pour objectif de créer une carte mondiale sur les procès climatiques ou sur les inégalités relatives aux risques climatiques suite à la réalisation d'exposés réalisés en groupe sur ces thématiques.



NOS ENGAGEMENTS

NEUTRALITÉ

Notre Affaire à Tous est une organisation apolitique. En aucun cas nos interventions ne visent à diffuser ou réfuter une opinion politique. Notre Affaire à Tous ne cherche pas à faire la promotion de ses actions mais à sensibiliser les élèves aux enjeux de droit actuels relatifs à l'environnement.

BIENVEILLANCE

Nos interventions visent à construire, débattre, réfléchir et échanger ensemble sur l'utilisation de l'outil juridique face au changement climatique dans une ambiance bienveillante, respectueuse des opinions et des prises de position de chacun.

PÉDAGOGIE

Toutes nos interventions ont pour objectif l'information et la démocratisation de l'outil juridique face au changement climatique et se déclinent en plusieurs niveaux de complexité afin de s'adapter à tous les publics.

ADAPTABILITÉ

Nous sommes prêt·e·s à réfléchir avec les enseignant·e·s pour établir ensemble un projet adapté aux besoins.



ANNEXE : SOMMAIRE DE LA BOÎTE À OUTILS

Des fiches thématiques :

- Les principes généraux du droit et de la justice en France;
- Le droit de l'environnement et ses principes généraux;
- Le droit pénal de l'environnement en France
- La responsabilité des entreprises;
- Droits de la Nature et écocide;
- Les procès climatiques;
- Les grandes négociations internationales sur le climat;
- Les inégalités environnementales et climatiques.

Des vidéos adaptées :

- Hiérarchie des normes;
- Justice climatique.

Des guides pratiques pour diverses activités :

- Débat mouvant;
- Concours de plaidoirie sur la justice climatique;
- Théâtre d'improvisation sur les négociations climatiques;
- Charte d'établissement de "classe de lutte contre le changement climatique".

C'est la 1ère fois qu'une décision de justice reconnaît que l'État a un devoir de protection des citoyens contre le changement climatique.

L'AFFAIRE DU SIÈCLE

► 2018 FRANCE

► JUIN 2020



Interpellent le Gouvernement pour qu'il remplisse ses objectifs de lutte contre le changement climatique. Sans réponse satisfaisante, elles portent plainte contre l'État français.

! ACCUSATIONS

Non-respect des obligations de lutte contre le changement climatique.

L'État nie les arguments déposés contre lui et demande au juge de rejeter la requête des plaignants.

**FIN 2020
DÉBUT 2021**

L'audience aura lieu.



La Cour suprême juge en faveur des jeunes et de Dejusticia. Elle reconnaît le lien entre la détérioration de l'environnement et l'atteinte aux droits fondamentaux. Elle donne 5 mois au gouvernement pour mettre en place un programme d'arrêt de la déforestation en Amazonie et de réduction des émissions de GES.



NOTRE AFFAIRE À TOUS

Si vous êtes intéressé·e·s par de telles interventions, ou que vous avez des questions complémentaires vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

sensibilisation@notreaffaireatous.org

